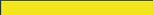


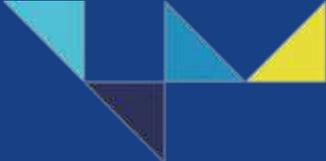
Comment monter son plan de financement FSE ?

Atelier d'information





Comment monter son plan de financement FSE ?



Définition

Article 125.3.c du règlement UE 1303/2013

Le plan de financement représente et détaille l'ensemble des **dépenses** et des **ressources** d'un projet. Il est établi de manière prévisionnelle au stade de l'élaboration de la demande d'aide européenne et constitue une annexe de la convention attributive de subvention européenne.

Le plan de financement peut être modifié par voie d'avenant et donner lieu à une reprogrammation de l'opération en comité de programmation le cas échéant.



Les deux éléments essentiels du plan de financement

- Les besoins/ dépenses qui correspondent à ce que la structure doit financer
- Les ressources qui correspondent aux moyens à disposition de la structure



LES GRANDES IDÉES À RETENIR

Un projet comprend un plan de financement équilibré en dépenses et en ressources, conforme à l'appel à projet. Ces éléments sont essentiels à l'instruction du dossier.

Le plan de financement peut être pluriannuel et se décliner sur plusieurs années (maximum deux ans pour le FSE et quatre ans pour le FEDER). Il est nécessaire de détailler l'ensemble des dépenses par tranche annuelle

Dans le cadre des appels à projet auquel il répond, le projet contient une annexe relative au plan de financement permettant d'en détailler les dépenses et les ressources prévisionnelles.

En fonction des projets et du fonds sollicité, les modalités de renseignement du plan de financement peuvent varier. La trame du plan de financement est adaptée à chaque appel à projet.

 **Attention !** Un plan de financement est en principe présenté hors taxe. Toutefois, si la structure supporte comptablement la TVA, et ce, définitivement, il est dès lors possible de déclarer une dépense TTC sur présentation d'une attestation de non-récupération de la TVA.

Les dépenses éligibles sont notamment :

LES GRANDES IDÉES À RETENIR

- **Les dépenses directement liées à l'opération** (exemple : travaux, investissements immobiliers ou mobiliers, frais de personnel, frais de fonctionnement, les prestations extérieures, frais de déplacement et d'hébergement, etc.).
- **Les dépenses indirectes** (qui ne sont pas ou ne peuvent pas être directement rattachées à l'opération, tout en demeurant nécessaires à sa réalisation) pour lesquelles deux méthodes de prise en compte existent :
 - *fondées sur les coûts réels imputables et nécessaires* à la mise en œuvre de l'opération concernée, et au prorata, selon une méthode équitable et dument justifiée sur la base de clés physiques permettant de distinguer l'activité du bénéficiaire liée à l'opération parmi l'ensemble de ses activités ;
 - *déterminées par un taux forfaitaire* appliqué à une catégorie de dépenses (se rapprocher du service instructeur pour savoir si votre opération est concernée).

Sont inéligibles :

- Amendes et sanctions pécuniaires
- Pénalités financières
- Réductions de charges fiscales
- Frais de justice et de contentieux
- Dotations aux amortissements et aux provisions, à l'exception des dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles relevant du compte n°6811 du plan général comptable
- Charges exceptionnelles relevant du compte n°67 du plan comptable général
- Dividendes
- Frais liés aux accords amiables et les intérêts moratoires dans le cadre de contrats ayant pour objet l'exécution de travaux, la livraison de fournitures ou la prestation de services, avec une contrepartie économique constituée par un prix ou un droit d'exploitation



Le plan de financement dans le dossier FSE



Structuration du plan de financement

Votre plan de financement comprend-il uniquement des prestations ?

Non

Appliquerez-vous un coût standard unitaire (CSU) pour calculer l'ensemble des dépenses de votre projet ?

Non

Votre plan de financement comprend-il des dépenses de personnel ?

Oui

Votre plan de financement comprend-il d'autres dépenses directes ? ⓘ

Oui

Coûts restants forfaitisés sur la base de vos dépenses de personnel

Je choisis de déclarer mes dépenses directes au réel

Dépenses indirectes forfaitisées

Votre plan de financement comprend-il des dépenses indirectes ?

Oui

Quel taux forfaitaire choisissez-vous pour calculer vos dépenses indirectes ?

15% de vos dépenses directes de personnel



Je suis informé que le service instructeur, à l'examen de ma demande de financement, pourra retenir une autre méthode de calcul des coûts de mon projet. Vous devrez alors modifier votre demande en ce sens.

Le plan de financement dans le dossier FSE



Nature du coefficient d'affectation proposé pour le calcul des dépenses directes de personnel

Aucun élément dans la liste

Exemple

Nature du coefficient d'affectation	Unité
Temps travaillé sur le projet par l'agent concerné / temps total de cet agent	Heures

Dépenses directes de personnel (personnel du porteur de projet intervenant directement sur le projet)

Référence de la ligne	Noms des salariés et types de fonctions assurées	Intérimaire	Coefficient d'affectation	Base de dépense (Salaires annuels chargés)	Activité liée à l'opération	Activité totale	Part de l'activité liée à l'opération	Dépenses liées à l'opération	A titre indicatif : coût unitaire
	(saisir une ligne par personne)			(1)	(2)	(3)	(4)=(2)/(3)	(5)=(1)x(2)/(3)	(6)=(1)/(3)
DPE5	A recruter - FORMATRICE REFERENTE	Non		11 194,46 €	455,01	455,01	100,00%	11 194,46 €	24,6027€



Le plan de financement dans le dossier FSE



Fonctionnement

Prestations

Participants

Dépenses de fonctionnement directement rattachables au projet ⁱ

Objet	Détaillez la nature des dépenses prévues	Préciser les bases de calcul, si nécessaire	Montants ventilés par année ⁱ		
			Année 1 - 2022	Année 2 - 2023	Total
Achats de fournitures et matériels non amortissables ⁱ	Eau et électricité : 13230€ ; 2022 : 9450€ ET 2023 : 3780€ Carburant : 2520€ ; 2022 : 1800€ et 2023 : 720€ Produit Pharmaceutique : 100€ Produit Entretien et Hygiène : 3150€ Fournitures administratives : 1400€ - internet : 945 € 2022 : 675€ et 2023 : 540€ Cotisation réseau E2C : 5500€ Publicité 2000€ Fournitures et mobilier : 12000€	Eau : 80€/mois et par site Électricité : 550€/mois et par site Carburant : 120€/mois Produit entretien et hygiène : 150€/mois et par site Internet : 45€/mois et par site Téléphone : 90€/mois et par site	33 075,00 €	11 660,00 €	44 735,00 €



Le plan de financement dans le dossier FSE



Fonctionnement

Prestations

Participants

Dépenses directes de prestations de services ⓘ

Référence de la ligne	Objet	Détaillez la nature des dépenses prévues	Préciser les bases de calcul, si nécessaire	SIRET prestataire	Montants ventilés par année ⓘ		
					Année 1 - 2022	Année 2 - 2023	Total
DPR2	COMMISSARIAT AUX COMPTES	Audit intermédiaire et audit final des comptes		79799832500014	3 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €



Le plan de financement dans le dossier FSE



- Fonctionnement
- Prestations
- Participants**

Dépenses directes liées aux participants au projet que vous supportez sans l'intervention d'un tiers ⓘ

Objet	Détaillez la nature des dépenses prévues	Préciser les bases de calcul, si nécessaire	Montants ventilés par année ⓘ		
			Année 1 - 2022	Année 2 - 2023	Total
Salaires et indemnités des participants			0,00 €	0,00 €	0,00 €



Le plan de financement dans le dossier FSE



Calcul des dépenses indirectes ⓘ

Application du taux forfaitaire de 15% sur les dépenses directes de personnel pour le calcul des dépenses indirectes

	Application du taux forfaitaire de 15%		
	Année 1 - 2022	Année 2 - 2023	Total
Dépenses directes de personnel	68 717,19 €	24 387,09 €	93 104,28 €

Calcul des dépenses indirectes ⓘ

Application du taux forfaitaire de 15%

Les coûts indirects sont les dépenses pour lesquelles il est difficile de déterminer avec précision le montant imputable à l'opération (coûts administratifs et de personnel, tels que les frais de secrétariat, les frais liés aux factures de téléphone, aux fluides, etc.). Ces dépenses sont nécessaires à la réalisation de l'opération mais n'y sont pas exclusivement dédiées.

	Application du taux forfaitaire de 15%		
	Année 1 - 2022	Année 2 - 2023	Total
Dépenses directes de personnel	68 717,19 €	24 387,09 €	93 104,28 €



Total dépenses de personnel projet 37 500.00

Dépenses prévisionnelles

Type de TVA des dépenses HT TTC
 TVA prorisée :

Ajouter une ligne de dépense

Cliquez pour ajouter une catégorie de dépense. Qualifiez la dépense (directe/indirecte, libellé) en indiquant le montant prévu total et en le ventilant par année

La ligne « dépenses prévisionnelles » de personnel se remplit automatiquement dès lors que le tableau « dépenses de personnel » est renseigné (cf. ci-dessus.)

Catégorie de dépense	Direct / Indirecte	Libellé de la dépense	Montant prévisionnel total	Ventilation par année	
				2015	2016
Dépenses de personnel	Directe	Salaires et charges	37 500		
1 Dépenses de personnel	Directe				
Dépenses de personnel					
Dépenses de déplacements/frais de mission					
Dépenses de fonctionnement (frais généraux, frais de structures)					
Dépenses liées aux participants					
Frais de commissaires aux comptes					
Prestations de services					
Dépenses d'amortissements					
Contributions en nature					
Autres					
Dépenses totales prévisionnelles			37 500	0	0

(au réel, forfaitaire le cas échéant) est discutée avec le service instructeur
 premiers éléments explicatifs.
 mande d'aide européenne ne peuvent être présentées au titre d'un autre fond



Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 1-2022		Année 2-2023		✕ Total	
✕ Dépenses directes (1+2+3+4)	681 574,63 €	90,84 %	256 210,57 €	91,31 %	937 785,20 €	90,97 %
1. Personnel	458 114,63 €	61,06 %	162 580,57 €	57,94 %	620 695,20 €	60,21 %
2. Fonctionnement	124 875,00 €	16,64 %	45 860,00 €	16,34 %	170 735,00 €	16,56 %
3. Prestations externes	30 860,00 €	4,11 %	17 520,00 €	6,24 %	48 380,00 €	4,69 %
4. Liées aux participants	67 725,00 €	9,03 %	30 250,00 €	10,78 %	97 975,00 €	9,50 %
Dépenses indirectes	68 717,19 €	9,16 %	24 387,09 €	8,69 %	93 104,28 €	9,03 %
Dépenses de tiers						
Dépenses en nature						
Dépenses totales	750 291,82 €	100,00 %	280 597,66 €	100,00 %	1 030 889,48 €	100,00 %
Aucun						

Tableau des ressources prévisionnelles ⓘ

Numéro de référence	Financeurs ⓘ	Année 1 - 2022		Année 2 - 2023		Total	
⊗	1. Fonds européens	378 181,82 €	50,40 %	187 569,66 €	66,85 %	565 751,48 €	54,88 %
RES1	FSE	378 181,82 €	50,40 %	187 569,66 €	66,85 %	565 751,48 €	54,88 %
⊗	2. Financements publics nationaux	372 110,00 €	49,60 %	93 028,00 €	33,15 %	465 138,00 €	45,12 %
RESS	DEPARTEMENT	186 055,00 €	24,80 %	46 514,00 €	16,58 %	232 569,00 €	22,56 %
RES4	ETAT DEETS	186 055,00 €	24,80 %	46 514,00 €	16,58 %	232 569,00 €	22,56 %
	Sous total : montant du soutien public (1+2) ⓘ	750 291,82 €	100,00 %	280 597,66 €	100,00 %	1 030 889,48 €	100,00 %
	3. Financements privés nationaux	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
⊗	4. Autofinancement	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
RES3	Autofinancement privé	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
RES2	Autofinancement public	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
	5. Contributions de tiers	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
	6. Contributions en nature	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
	Total des ressources						

Le plan de financement dans le dossier FSE



Tableau récapitulatif général

	Année 1 - 2022	Année 2 - 2023	Total
Total des dépenses	750 291,82 €	280 597,66 €	1 030 889,48 €
Total des ressources	750 291,82 €	280 597,66 €	1 030 889,48 €





Les pièces justificatives du plan de financement demandées

- Document attestant de l'engagement de chaque cofinanceur public (certifications des cofinanceurs ou lettres d'intention, conventions et/ou arrêtés attributifs) ou, à défaut, preuve d'une demande de subvention auprès de chaque cofinanceur public
- Document attestant de l'engagement de chaque cofinanceur privé ou, à défaut, preuve d'une demande de subvention auprès de chaque cofinanceur privé
- Preuve de la capacité à préfinancer la subvention européenne sollicitée ou, à défaut, preuve de la démarche entreprise pour obtenir le préfinancement





Intervention de Michaël CLOCKERS

France Active



Un réseau dédié aux entrepreneurs engagés

Depuis 30 ans,



FRANCE ACTIVE
ACCOMPAGNE LES
ENTREPRENEURS
ENGAGÉS



À TOUS LES STADES
DE LA VIE
DE LEUR ENTREPRISE



MET À LEUR DISPOSITION
LES FINANCEMENTS ADAPTÉS



ET LEUR PERMET D'ACCÉDER
À UN RÉSEAU D'ACTEURS
ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Qui sont les entrepreneurs engagés ?



EMPLOI



TERRITOIRE



PROJET SOCIAL



ENVIRONNEMENT



GOVERNANCE



Création – Reprise - appui renforcé pour les publics prioritaires :
Demandeurs d'emplois, jeunes, projets en territoires fragiles - QPV



Développement et changement d'échelle :
Entrepreneurs qui veulent avoir un **impact positif sur la société**

Les outils France Active

Financement



> Garanties bancaires

> Financements
(prêts participatifs
Investissement)



Je m'engage



Je suis engagé



Je transforme ma société

Publics prioritaire/créateurs et créatrices de petites entreprises :

Créateurs/repreneurs demandeurs d'emplois
Bénéficiaires des minimas sociaux
Jeunes de - 26 ans
Entrepreneurs des QPV
Structures de l'insertion par l'activité économique et du handicap
TPE à impact et ESS

Entreprises à impact social, territorial ou environnemental

En phase de création ou de développement

ESS ou Label ESUS

Entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.



Niveau d'engagement

Structures d'accompagnement à la création



Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS)



Structures bancaires



Structures d'aides financières



Structures d'accompagnement à la création



Direction
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DEETS)



FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés

Structures bancaires



Structures d'aides financières



Intervention France Active dans le plan de financement

Points essentiels

Déterminer le besoin total au projet

Cerner l'ensemble des besoins du projet pour une viabilité économique de l'activité

1

Etablir un plan de financement optimal

Optimiser le plan de financement, y inclure les différentes possibilités d'accompagnement financier

2

Discussion avec la structure bancaire

Mise en relation et négociation avec la banque

3

Intervention France Active dans le plan de financement



FSE



- Preuve de la capacité à préfinancer la subvention européenne sollicitée ou, à défaut, preuve de la démarche entreprise pour obtenir le préfinancement
- Document attestant de l'engagement de chaque cofinancier privé ou, à défaut, preuve d'une demande de subvention auprès de chaque cofinancier privé

Trésorerie ou
prêt bancaire

Intervention France Active dans le plan de financement

1] Préfinancement

➔ **Car déblocage sur factures/sur avance**

Structures bancaires



**=> Prêt court terme
pour avancer les fonds**

2] Cofinancement bancaire

Structures bancaires



FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés

GARANTIE + COFINANCEMENT

Intervention France Active dans le plan de financement

Exemple Projet 1 000k€

Part FSE représente 70% soit **700k€**

Manque **300k€ d'apport** sur le projet ainsi que le **préfinancement des 700k€**

Intervention FA, si la structure est :

→ Mise en relation avec la structure bancaire

- La banque est susceptible de préfinancer et de financer tout ou partie de l'apport

- FA pourrait poser une garantie sur la totalité du prêt pour une quotité moyenne de 60% sur un plafond de **50k€ à la création** et **100k€ pour du développement**
et intervenir comme cofinanceur à hauteur en moyenne de 60%

MERCI



FRANCE ACTIVE

CLOCKERS Michael

Consellier Entreprise et Association - Mayotte

Tel. : 06 58 67 08 93

e-mail : michaelc@franceactive.org

www.franceactive.org



Merci !

Pour toutes questions sur la
thématique : comment monter son
plan de financement FSE ?

contact@europe-a-mayotte.yt

